

Bac Pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle

APPRENTISSAGE

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Noël PILLON
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Katia FAVREAU
03 86 49 26 14
accueil.afpi@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

► Descriptif

Le technicien en chaudronnerie industrielle met en œuvre différentes techniques d'assemblages, découpages ou encore formages des matériaux. En fonction de la complexité ou de l'importance de l'ouvrage confié, il travaille aussi bien sur des chantiers que dans un atelier dans des secteurs d'activités variés (tôlerie industrielle, ferroviaire, aéronautique, navale, chimie, travaux publics...). Nécessitant un apprentissage continu, il peut être amené à se spécialiser dans une technique particulière.

► Vos activités en entreprise

- Effectuer des travaux de préparation de la fabrication à partir des plans de la pièce à réaliser (tracés, débits)
- Utilisation d'une chaîne à commande numérique DAO/CFAO
- Pliage et découpe en commande numérique
- Choisir et mettre en œuvre les différentes techniques de mise en forme nécessaires à la réalisation de la pièce en utilisant des outils manuels ou des machines appropriées
- Mesurer la conformité de la pièce par rapport aux exigences spécifiées
- Réaliser les assemblages des différents éléments constituant un ouvrage
- Effectuer l'installation de tout ou partie de l'ouvrage et effectuer les essais de fonctionnement
- Veiller à maintenir le bon fonctionnement des postes de travail.

UNE FORMATION

► Public concerné

- BAC Pro 3 ans : 1 827 heures en centre de formation.
Sortie de 3^{ème} sans passer par un CAP ou BEP
- BAC Pro 2 ans : 1 330 heures en centre de formation.
CAP technique, professionnel ou technologique. Niveau 1^{ère} scientifique ou technique.

► Connaissances à acquérir

- Géométrie dans l'espace, traçage
- Etude d'un produit et d'un processus
- Dessin assisté par ordinateur (TOPSOLID, SOLIDWORKS, AUTOCAD, LOGITRACE)
- Programmation de machine à commande numérique assistée par ordinateur
- Préparation d'une production
- Maintenance
- Réalisation d'un ouvrage
- Communication – Français
- Connaissance du monde contemporain
- Anglais
- Sciences physiques
- Mathématiques
- Gestion
- Education artistique (arts appliqués)
- EPS

Bac Pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle

➡ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil.

Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature.

Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

➡ Organisation - Statut durant la formation

- L'alternance (2 semaines de formation, 2 semaines en entreprise).

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

➡ Validation des études

- La formation est validée par un **Bac Pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle** délivré par l'Education Nationale.
- Modalité de délivrance du diplôme : préparation d'un rapport d'activité et réussite aux épreuves.

UN EMPLOI

L'objectif du contrat d'apprentissage est de donner à un jeune de 16 à moins de 26 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur, ou un ou plusieurs titres homologués.

Le jeune perçoit un salaire minimal déterminé en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage (de 25% à 78% du SMIC).

Un tuteur est nommé par l'entreprise. Il est responsable de la formation de l'apprenti en liaison avec le centre de formation.

L'expérience professionnelle acquise par l'apprenti(e) est un élément déterminant pour trouver un emploi à l'issue de la formation.